

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 6 FEVRIER 2017

Date de la convocation : 31 janvier 2017

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, WAGNER Christian

Membres excusés : GRIMM Claude, DIEMER Thomas, SANCHEZ Vincent.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mikaël Poutiers secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 13 DECEMBRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016, dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire expose aux conseillers les 2 décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le renoncement au droit de préemption.

4. ELECTION DES MEMBRES PROPRIETAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (DELIBERATION N°1/2017)

L'an deux-mil dix-sept, le 6 février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. RUCH Jean-Jacques, Maire,

Etaient présents : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, WAGNER Christian

Etaient absents : GRIMM Claude, DIEMER Thomas, SANCHEZ Vincent

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 18 janvier 2017, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de **STUTZHEIM-OFFENHEIM, DINGSHEIM, GRIESHEIM-sur-SOUFFEL et HURTIGHEIM.**

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 19 janvier 2017, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 22 janvier 2017.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. et Mmes :

- Marie-Eve MORITZ demeurant 22 route des Romains à HURTIGHEIM,
- Guillaume JUNG demeurant 15 chemin des Cerisiers à HURTIGHEIM,
- Freddi SCHAUB demeurant 20 rue des Forgerons à HURTIGHEIM,
- Jean-Michel GOOS demeurant 18 rue Principale à HURTIGHEIM,

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 12, la majorité requise est de 7 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. GOOS Jean-Michel	5 voix
M. JUNG Guillaume	4 voix
M. SCHAUB Freddi	1 voix
Mme MORITZ Marie Eve	1 voix
Un bulletin blanc	

Ont obtenu au second tour :

M. GOOS Jean-Michel	7 voix
M. JUNG Guillaume	5 voix

Ont obtenu au troisième tour :

M. JUNG Guillaume	11 voix
M. SCHAUB Freddi	0 voix
Mme MORITZ Marie Eve	0 voix
Un bulletin blanc	

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

Ont obtenu au premier tour :

Mme MORITZ Marie Eve	6 voix
M. SCHAUB Freddi	5 voix
Un bulletin blanc	

Ont obtenu au second tour :

Mme MORITZ Marie Eve	8 voix
M. SCHAUB Freddi	4 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires :

- M. GOOS Jean-Michel demeurant 18 rue Principale à HURTIGHEIM
- M. JUNG Guillaume demeurant 15 chemin des Cerisiers à HURTIGHEIM

- est élue membre suppléante :

Mme MORITZ Marie Eve demeurant 22 route des Romains à HURTIGHEIM

5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe que Anthony SCHMITT, l'adjoint technique communal a réussi dernièrement l'examen professionnel pour accéder au grade supérieur. Il peut désormais prétendre au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Les formalités nécessaires à le nommer au grade supérieur sont en cours auprès du centre de gestion du Bas-Rhin. La commission administrative paritaire et le comité technique se réuniront respectivement le 16 mars 2017 et le 28 mars 2017. Un avis favorable doit nous être donné par ces instances à la commune pour permettre l'avancement de grade d'Anthony SCHMITT.

Lors d'une prochaine séance, il appartiendra au Conseil municipal de délibérer pour créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à une date qui reste à définir et dans le même temps de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à la même date.

6. ACHAT DE TERRAIN POUR L'ELARGISSEMENT DE LA LIAISON RUE DE L'ECOLE ET RUE DES FORGERONS (DELIBERATION N°2/2017)

Le Maire rappelle que suite à la vente du terrain situé 35, rue des Forgerons, la commune a fait valoir ses droits de préemption sur l'emplacement réservé A3 du PLU. Cet emplacement réservé a pour but de favoriser la liaison en circulation douce entre la rue de l'Ecole et la rue des Forgerons. Le plan d'arpentage, fait apparaître un passage de 3 m de large et env. 8 m de long soit 0,26 ares.

Suite à négociations avec le propriétaire, la cession peut être conclue au prix de 1 500 euros de l'are, soit un montant total de 390 euros. Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- l'acquisition des 0,26 ares au prix de 390 €
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que l'ensemble des documents y relatifs.

7. DECISIONS SUITE A PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT

Le président de la commission, Mikaël POUTIERS, commente le compte-rendu de la dernière réunion tenue le 10 janvier 2017.

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission environnement et fleurissement faites en séance du 10 janvier 2017.

Les points suivants sont donc entérinés à l'unanimité :

- Pour donner suite au projet du Conseil des jeunes de la Communauté de communes, plantation de cinq arbres fruitiers sur la parcelle appartenant à la Commune rue des cerisiers, après les carrés de l'habitat, l'après-midi du samedi 18 mars 2017. Deux cerisiers seront achetés par la Commune en plus des trois arbres proposés par la Communauté de Communes (1 cerisier, 1 poirier, 1 prunier).
- 2 cyprès seront plantés sur le rond-point, et entourés de pins nains à la place des bambous actuels. Un tapis de caillou sera aménagé au sol.
- Afin d'animer le mur extérieur du cimetière il est décidé d'accrocher 4 balconnières d'un mètre de long de part et d'autre du portail. Des plantes retombantes et aériennes y seront plantées afin de donner du volume.

- La typographie des plantations dans les six bacs route des romains est approuvée telle que proposée par la commission.
- Des éléments de décoration de Noël pourront être fabriqués manuellement par les membres du Conseil Municipal et cette activité sera proposée à titre participatif et convivial, à l'ensemble de la population.

8. INFORMATION SUR LA SAISINE DU COMITE TECHNIQUE DU CDG67 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire informe que depuis le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, la fonction publique d'Etat a été dotée d'un nouveau régime indemnitaire : le R.I.F.S.E.E.P (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Depuis peu, et conformément au principe de parité avec la fonction publique d'Etat, ce nouveau régime est transposable à la fonction publique territoriale, et donc à aux agents communaux. Avec ce nouveau système de prime, il est question d'harmoniser les régimes indemnitaires entre les différentes fonctions publiques, et de simplifier le système du régime indemnitaire existant. En effet, le RIFSEEP remplace les dizaines d'autres primes qui existaient auparavant, et qui étaient spécifiques à chaque catégorie d'emploi.

Le Maire donne connaissance du mode de calcul de cette prime. Elle sera soumise à approbation, dès l'obtention de l'avis favorable du comité technique qui se réunit le 28 février.

9. POINTS DIVERS

- **Exercice de simulation du Plan Communal de Sauvegarde du 04/02/2017** : le Maire remercie une nouvelle fois tous les conseillers présents pour leur implication lors de l'exercice de simulation d'un sinistre le samedi 4 février. Le retour à chaud des examinateurs est très satisfaisant. Quelques petites modifications seront nécessaires. La principale question posée : faut-il renforcer la réserve communale ? Le Maire propose d'attendre la réunion de débriefing qui aura lieu le 6 mars prochain pour apporter les modifications nécessaires au PCS afin de pouvoir le valider.
- **Planification des dates du Conseil Municipal** : le 20 janvier dernier une réunion entre maire, adjoints et quelques conseillers, s'est tenue au sujet du mode de fonctionnement au sein du Conseil Municipal. Une proposition de fixer les dates des réunions à l'année (ex. : chaque 3^{ème} lundi du mois) a été suggérée. Le Maire soumet la question à l'ensemble des conseillers. Après avoir évalué les avantages et les inconvénients d'une telle organisation, les conseillers ont opté pour le maintien de l'organisation actuelle, à savoir une programmation à la demande (en principe le lundi soir) basée sur l'actualité administrative.
- **Enquête publique pour le changement des limites du ban communal avec celui de Furdenheim** : le Maire informe que suite à la demande de la commune, M. le Sous-Préfet, en date du 27 janvier, ordonne une enquête publique afin de pouvoir changer les limites du ban communal. Il rappelle l'historique du dossier à savoir :
 - dès 2014, contact a été pris avec la municipalité de Furdenheim pour régulariser la situation des 8 résidences situées sur la ban de Furdenheim mais qui ont une adresse administrative à Hurtigheim.
 - s'en suivent plusieurs réunions entre les deux municipalités pour ébaucher un protocole d'accord.
 - le 15 octobre 2015 le Conseil Municipal de Furdenheim donne son accord de principe pour valider les modalités de l'accord et engager la procédure officielle auprès de la Sous-Préfecture de Saverne.

- le 16 novembre 2015 le Conseil Municipal de Hurtigheim fait de même et charge le Maire d'engager les démarches nécessaires avec les services de la Sous-Préfecture.
- début juin 2016, un protocole d'accord définitif pour validation a été envoyé à la Sous-Préfecture. L'accord porte sur 3ha 99a 92ca et sur un montant de 128 000 € à payer sur 20 annuités de 6 400 € chacune. Le Maire rappelle que cette somme est transparente pour le budget de la commune. Elle a été calculée sur la somme des taxes payées par les futurs résidents et perçues par la commune une fois que le transfert sera effectif.
- Le 31 janvier 2017 le Sous-Préfet de Saverne a ordonné une enquête publique dans chaque commune. Elles se tiendront du 20 février au 7 mars 2017.

Après validation de l'enquête publique un arrêté préfectoral devra ordonner la modification des limites territoriales.

- **Ancienne Gare :** Le Maire informe que Mme Josiane Lang locataire de l'ancienne gare a fait part de son déménagement courant mars. Le Maire demande à l'ensemble des conseillers de réfléchir à la destination du bâtiment. Tout en sachant que les travaux seront conséquents pour le réhabiliter, il rappelle que c'était l'ancienne gare du tramway et de ce fait, elle fait partie du patrimoine du village.